

1) planification: elle consiste à planifier toutes les opérations pour réaliser les travaux de chantier. et ceci :

- pour garantir un meilleur rendement de l'entreprise
- gagner du temps pendant le travail.
- Éviter les dépenses inutiles.

Le chef de projet doit planifier :

a) Les tâches : qui sont les opérations à faire sur le chantier suivant un ordre chronologique raisonnable

Exemple: • - terrassement • - Fondations • - Langrines  
• - poteaux • - planches.

b) les ressources: on distingue {

- les moyens humains
- les moyens matériels.

- les moyens humains : sont les besoins en effectifs ou équipe de travail qui vont intervenir sur le chantier.

- les moyens matériels: Exemple: une grue, une pelle mécanique, bétonnière ... etc.

c) les matériaux: le chef de projet prépare une liste de tous les matériaux dont le chantier aura besoin : Exemple: ciment, acier, sable, gravier.....

d) plan d'installation de chantier :

on localise sur le plan :

- L'emplacement de la grue
- L'aire de stockage des matériaux
- L'aire de ferrailage
- zone d'entretien des matériels.
- Emplacement des bureaux ... etc.

## 2) Installation du chantier

dan cette étape on réalise les tâches suivantes :

- Délimiter le terrain.
- Installation d'une base de vie.
- aménager les accès pour engins de chantier.
- montage de la grue.

3) L'implantation : localiser l'emplacement du bâtiment sur le terrain par le géomètre en utilisant le plan de masse.

4) Les travaux de gros œuvres : Désignent les travaux qui assurent la résistance et la stabilité de la structure, on distingue {

- l'infrastructure
- la superstructure

- Dans la partie infrastructure on réalise :

- le décapage de la terre végétale.
- tracer des axes de projet.
- réalisation des fondation

- Dans la partie superstructure on réalise :

- les poteaux • - mur porteurs • poutres • planches.

5) Les second œuvres :

ils sont répartis ont : {

- second œuvres de finition
- second œuvres techniques

6) Aménagement extérieurs : Réalisation des voiries et réseaux divers (V.R.D).

7) Achevement des travaux : on procède au repliement du chantier et finalement on aboutit à la réception provisoire du projet.